

Note 2011/10

43^e Réunion du Comité permanent de la Convention de Ramsar 1-4 novembre 2011

Le Secrétariat de la Convention sur les zones humides (Ramsar, Iran, 1971) présente ses compliments à la mission permanente de ... et a l'honneur d'attirer son attention sur ce qui suit :

Le Secrétariat a le plaisir d'informer que la 43^e Réunion du Comité permanent (SC43) aura lieu au siège du Secrétariat à Gland, Suisse, du mardi 1^{er} novembre au vendredi 4 novembre 2011. Le SC43 sera précédé de réunions du Sous-groupe sur les finances et du Sous-groupe sur la COP11, lundi 31 octobre. Un projet d'Ordre du jour et un programme préliminaire, ainsi que les listes des membres votants du Comité permanent et des membres des Sous-groupes sont joints à la présente note. Une version plus complète, révisée, du projet d'Ordre du jour sera publiée sur le site Internet de Ramsar en temps voulu.

Les Parties contractantes non membres du Comité permanent sont les bienvenues à la réunion en qualité d'observateurs et, comme indiqué au paragraphe 13 de la Résolution VII.1 : « les pays qui ne sont pas Parties contractantes mais qui ont fait connaître leur intention d'adhérer à la Convention peuvent également être admis en qualité d'observateurs aux réunions du Comité permanent ».

Le Secrétariat serait reconnaissant aux Parties contractantes qui souhaitent assister à la réunion en qualité d'observateurs et aux pays qui ne sont pas Parties contractantes et qui souhaitent obtenir le statut d'observateurs de faire connaître leur intention d'assister à la réunion en cette capacité (avec les noms de leurs délégués) **d'ici au 30 septembre 2011**. Les documents de travail seront aussi publiés sur le site Internet de Ramsar (www.ramsar.org/sc43-docs). Les formulaires d'inscription à la 43^e Réunion du Comité permanent sont disponibles sur demande en contactant : loetscher@ramsar.org ou, par télécopie : +41 22 999 0169.

Pour des raisons financières, les documents de travail du Comité permanent, exception faite de l'ordre du jour et du programme provisoires, sont produits en anglais seulement. L'interprétation simultanée sera assurée dans les trois langues officielles (français, anglais et espagnol) lors des séances plénières du 1^{er} au 4 novembre 2011, mais non pour les réunions des sous-groupes.

De même, pour des raisons budgétaires, le Secrétariat est dans l'impossibilité de fournir un appui financier pour permettre aux pays observateurs d'assister à la réunion. Cette aide ne peut être fournie, sur demande, qu'à un seul délégué d'un membre du Comité permanent, éligible et ayant le droit de vote.

Les Parties contractantes qui ne peuvent assister à la réunion en tant qu'observateurs sont invitées, le cas échéant, à faire des observations et faire connaître leur avis sur les thèmes et questions qui seront discutés aux représentants de leur région ou à communiquer leurs observations et avis directement au Secrétariat.

Le Secrétariat de la Convention sur les zones humides demande respectueusement que le contenu de la présente Note soit communiqué aux autorités nationales compétentes et saisit cette occasion pour renouveler à la mission permanente de ... l'assurance de sa très haute considération.

Gland, le 28 juillet 2011

Annexe : Projet d'ordre du jour et de programme, et listes des membres